

PROGRAMME « CLES EN MAIN » TERRITOIRES VOLONTAIRES

Etude de capitalisation et d'évaluation

TERMES DE REFERENCE

1) Le programme Territoires Volontaires (descriptif de l'objet à étudier/évaluer)

France Volontaires a lancé en 2022 le programme « clé en main » Territoires Volontaires avec le soutien financier du MEAE (DCT CIV) et en partenariat avec l'Agence du Service Civique, la Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, Régions de France, l'Association des Départements de France et Cités unies France (CUF).

Le programme a pour objectif de :

- Accroître significativement le nombre de volontaires mobilisés dans le cadre de l'AICT tant à l'envoi à l'international qu'à l'accueil en France à travers la réalisation de missions en partenariat avec les pays partenaires et bénéficiaires de de l'Aide au Développement (APD) de la France ;
- Faciliter l'accès au volontariat international pour les collectivités territoriales éloignées de l'international ou du volontariat, l'objectif étant d'avoir au moins 50% de collectivités qui s'engagent pour la première fois à l'international ou dans le volontariat international. Une représentation équilibrée des échelons de collectivité est recherchée.

La première phase du programme (qui se termine le 31.12.2025) a permis à plus de 60 collectivités d'expérimenter ou de développer la mobilisation de volontaires internationaux, avec la création de 264 missions en lien avec les projets de coopération décentralisée ou des politiques Jeunesse de ces collectivités. Forts de ce succès, la DCT CIV a confié à France Volontaires la mise en œuvre d'une 2ème phase du programme, début 2024 pour une durée de 3 ans, comprenant deux AMI à destination des CT. L'AMI 2024 a démontré à nouveau l'intérêt des CT pour le programme, puisque 45 collectivités ont répondu à cet appel. Le dernier AMI est prévu début 2025.

Territoires Volontaires propose un dispositif d'accompagnement clé en main aux collectivités lauréates assuré par un opérateur associatif, membre de France Volontaires et agréé par le programme. Cette construction partenariale permet d'apporter aux collectivités un appui technique permettant une montée en compétences en matière de conception et de mise en œuvre de projets de volontariat international ainsi qu'un appui opérationnel à la construction et la mise en œuvre de missions de volontariat international pour le compte de la collectivité territoriale.

Le programme mobilise aussi bien des volontaires français en mobilité internationale que des volontaires internationaux accueillis en France. Lors de la première phase du programme, les missions en réciprocité représentaient 36% du nombre global de missions. Le facteur parité a été respecté également puisque plus de 60% des missions étaient confiées aux volontaires femmes. Ces parités seront recherchées également lors de la nouvelle phase. Les missions contribuent à l'une des dix priorités énoncées lors du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023 et déclinées par le Conseil interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 18 juillet 2023. Les missions sont accessibles à une grande diversité de publics.

Deux dispositifs sont éligibles :

- Le Service Civique afin de permettre aux jeunes de vivre une première expérience d'engagement à l'international. L'objectif est de créer de véritables parcours d'engagement à l'international intégrant une phase de mission sur le territoire d'origine, une mission à l'international, et un temps de mission au retour consacré à la valorisation de l'expérience. Les missions de service civique sont portées soit par l'opérateur agréé par le programme via l'intermédiation, soit par les collectivités territoriales agréés selon les règles

en vigueur définies par l'Agence du service civique. France Volontaires mobilise son propre agrément pour l'intermédiation en l'absence d'opérateur agréé en capacité de couvrir le territoire (ex les territoires d'Outre-Mer) ou à la demande expresse de la collectivité. Les missions sont d'une durée de 6 à 12 mois.

- Le Volontariat de Solidarité Internationale pour la réalisation de missions plus exigeantes en termes de compétences à mobiliser et visant à soutenir la mise en œuvre de projets orientés sur la coopération décentralisée. Le portage des missions de VSI est assuré par les opérateurs agréés ou par France Volontaires en l'absence d'opérateur agréé sur le territoire (ex les territoires d'Outre-Mer) ou à la demande expresse de la collectivité lauréate. Les missions sont d'une durée de 12 mois.

2. ATTENTES ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude de capitalisation et d'évaluation est de déterminer, d'une part, le niveau d'atteinte des objectifs du programme et, de définir, d'autre part, les orientations à donner aux prochaines étapes du programme, dans la perspective d'une consolidation des acquis et des effets du projet. Une troisième partie est consacrée à l'élaboration d'un outil de suivi de cohorte de volontaires, afin de mesurer l'impact d'une expérience de volontariat international dans le parcours d'un individu

2.1 CAPITALISATION

2.1.1 Impact sur l'action extérieure des collectivités

- Explorer et démontrer l'impact du volontariat international en tant qu'instrument au service des projets d'action extérieure des collectivités, et dans leurs relations avec les collectivités partenaires à l'international
- Explorer et démontrer l'impact du volontariat international en tant que levier des politiques d'insertion Jeunesse et d'engagement citoyen
- Etudier le lien thématique de la mission → résultat et impact
- Etudier l'effet du programme sur un engagement à long terme des collectivités en faveur du volontariat international
- Démontrer l'effet facilitateur de l'accompagnement mis en œuvre par un opérateur
-
- Démontrer les bénéfices de l'accompagnement et des conseils proposés par FV

2.1.2 Impact sur le lien collectivités - associations du territoire

- Etudier les effets du programme sur le renforcement des liens CT- associations

2.1.3 Impact sur le parcours d'insertion des volontaires

- Etudier l'impact de la mission d'engagement sur le parcours professionnel des jeunes et la poursuite de leur parcours d'engagement
- Evaluer l'évolution de la compréhension du rôle et des attributions des collectivités territoriales par les volontaires, et notamment de leur action à l'international, ainsi que les potentielles actions de sensibilisation menées à cet effet par les volontaires

2.1.4 Impact sur les communautés locales

- Etudier la visibilité des actions engagées auprès des communautés concernées par les projets
- Mesurer l'impact du volontariat sur les actions ECSI
- Valoriser les projets construits en lien avec les diasporas (facteur de mobilisation et d'impact renforcé ?)

2.1.5 Impact sur l'engagement des collectivités en faveur du VIES dans la durée

- Etudier les innovations mises en œuvre par les CT multi lauréates
- Etudier si les expériences précédentes sont porteuses de renouvellement de l'engagement
- Etudier à partir de quel seuil l'expérience devient positive, identifier les facteurs facilitants

2.2 EVALUATION

2.2.1 Evaluer la réalisation des objectifs du programme et de ses indicateurs

- Dans quelle mesure les objectifs fixés dans le règlement du programme ont été atteints
- Choix des thématiques avec les priorités fixées par le programme
- En quoi le programme a-t-il permis de contribuer aux orientations de la politique française de développement solidaire de la France ?

2.2.2 Evaluer le Niveau de participation et d'implication des différents acteurs - parties prenantes du programme

- Les collectivités
- Les opérateurs agréés
- Les équipes de France Volontaires
- Les partenaires institutionnels du programme

2.2.3 Evaluer l'organisation et le fonctionnement du programme

- Le cadre de coordination et de pilotage mis en place sur ce programme est-il satisfaisant ?
- Le processus de conventionnement et de gestion budgétaire
- Evaluer l'intérêt du montage tripartite : FV/Collectivité/Opérateur

2.2.4 Evaluer la méthodologie et l'approche utilisées pour la mise en œuvre des activités

- L'accompagnement proposé par les opérateurs
- L'accompagnement par les réseaux FR et international de FV
- Les activités de partage de bonnes pratiques et de montée en compétences pour les équipes des collectivités

2.2.5 Les pistes d'amélioration et les recommandations

- Déterminer dans quelle mesure il est nécessaire de renforcer la mise en réseau des volontaires du programme, et identifier les objectifs le cas échéant (échange de pratiques, réseautage, appui et renforcement de capacités, sentiment d'appartenance au programme, soutien moral etc.)

2.3 Travail de préfiguration à la mise en place d'un outil de suivi de cohortes :

La valorisation de l'expérience de volontariat est un enjeu pleinement réaffirmé dans le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2022-2024, conclu entre France Volontaires et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Ainsi, France Volontaires est dotée d'une mission intitulée « *Assurer une meilleure valorisation du volontariat* » et d'un objectif opérationnel visant à « *Développer les moyens de mesurer et qualifier les compétences acquises par l'intermédiaire du volontariat, assurer le suivi des volontaires à leur retour de mission (y compris par la voie de réseaux d'anciens volontaires) et accompagner leur insertion dans l'emploi* ».

Dans cette optique, France Volontaires vise à élaborer un outil de suivi de cohortes des volontaires dans le cadre d'un programme, afin de mesurer l'impact d'une expérience de volontariat international dans le parcours d'un individu. Pour ce projet, les volontaires seraient interrogés à différentes étapes de leurs parcours (avant/pendant/après la mission) sur les points suivants :

- La mobilisation et l'**acquisition de savoir-faire et savoir-être** durant la mission (compétences techniques et spécifiques relatives même aux enjeux de volontariat)
- La place de cette expérience dans leur **parcours socio-professionnel** (notamment insertion socio-professionnelle au retour et poursuite de l'engagement)
- L'évaluation de leurs besoins, ainsi que l'efficacité et la pertinence des dispositifs d'accompagnement

En préfiguration de la mise en place de cet outil transversal, France Volontaires souhaiterait que l'évaluation du programme TEVO soit l'occasion de **réaliser un suivi de cohortes**, en mettant en œuvre la conception des outils nécessaires. Les données collectées viendraient également nourrir les résultats de l'évaluation du programme.

Concrètement, il est attendu des consultants qu'ils proposent une méthodologie de suivi de cohortes alignée avec les objectifs mentionnés ci-dessus, en cohérence avec les pratiques organisationnelles de la plateforme et répliquable pour l'ensemble des programmes. Pour ce faire, cette proposition devra à la fois s'appuyer sur une **analyse du parcours des volontaires TEVO et du fonctionnement global du programme**.

3 REFERENCES CONSTITUTIVES

- 3.1 Le règlement du programme
- 3.2 Tableau des projets/collectivités lauréates
- 3.3 Liste des opérateurs agréés

4 LIVRABLES / ATTENTES PARTICULIERES

Dans le respect des chartes graphiques de France Volontaires qui seront fournies au prestataire sélectionné en début de mission, ce dernier devra fournir :

- Un rapport provisoire qui comprendra : (i) un rappel de la méthodologie employée ; (ii) les observations et résultats des parties capitalisation et évaluation, selon les termes définis plus haut ; (iii) les évolutions et recommandations.
- Une méthodologie de suivi de cohortes alignée avec les objectifs mentionnés ci-dessus
- Dans un délai d'une semaine suivant l'envoi des remarques sur le rapport provisoire, transmission d'un rapport définitif intégrant ces remarques ainsi qu'une synthèse (3 pages maximum) et les annexes. Il est attendu qu'une restitution de l'étude soit réalisée auprès des parties prenante

5. ORGANISATION ET ASPECTS PRATOQUES

5.1 Pilotage - un comité de pilotage sera formé de :

- France Volontaires : représentant du Réseau Régions France, du service reconnaissance et valorisation et du réseau International de France Volontaires.
- Les partenaires institutionnels du programme : DCT-CIV, ASC, DJEPVA, CUF, Régions de France
- représentant des opérateurs associatifs agréés
- représentants d'une collectivité lauréate

5.2 Calendrier

- **5 novembre 2024** : lancement de l'appel d'offre
- **30 novembre 2024** : clôture des dépôts et sélection de l'équipe consultante
- **Mi-décembre 2024** : lancement de l'étude et réunion de cadrage
- **Janvier 2025- mars 2025** : collecte de données
- **Début avril 2024** : présentation du rapport intermédiaire pour révision et ajustements
- **Mi-avril** : restitution du rapport final et remise de l'ensemble des livrables

5.3 Ressources

Le budget pour l'étude (trois parties) s'élève à un maximum de 45 000 euros TTC. Ce budget couvrira l'ensemble des frais liés à la prestation.

5.4 Pour candidater

Transmettre à : projet.tevo@france-volontaires.org

- Une proposition de méthodologie et de critères d'évaluation
- Un chronogramme
- Un budget détaillé
- Des références/recommandations
- Un produit similaire ayant été mené